

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2008

OBJET

de la Délibération

**AMENAGEMENT
DE LA RUE
ROGER LE CUNFF
AVENANTS AUX
MARCHES DE
TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

7 février 2008

Date d'affichage : 7 février 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur AUDRAN

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme TRENVOUEZ, M. JARNO, Mme JEHANNO, M. GIRALDON, Mme RENNUI, M. PODVIN, Mme PIERRE, M. PARMENTIER, Adjoints au Maire.

Mme LE QUELLEC, M. LUCAS, M. LE MAPIHAN, Mme OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, KALKAS, LE BIAVANT, Mme LE POETVIN, M. LE BELLER, Mmes GOUTTEQUILLET, BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mmes PESSEL, LE POTIER, M. AUDRAN, Mme ROUYER, M. ELIE, Mme LE NY, M. PRIE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme LE MOING à Mme JEHANNO

Absents

Mme. LAGUEUX

M. LE ROUX

M. COLLET

AMENAGEMENT DE LA RUE ROGER LE CUNFF AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

Le conseil municipal du 7 avril 2004 a approuvé l'aménagement de la rue Roger Le Cunff et a autorisé le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre et celui du 8 novembre 2006 a attribué les marchés de travaux.

La mission initiale de maîtrise d'œuvre a été modifiée sur la demande du maître d'ouvrage, avec la réalisation d'une étude d'avant projet incluant l'ensemble de la rue Roger Le Cunff et le giratoire qui est susceptible d'être réalisé ultérieurement au carrefour des rues Roger Le Cunff et Joseph Le Brix .

Enfin, le résultat de l'estimation au stade projet de la rue Roger Le Cunff a fait passer le montant des travaux de 544 000 € HT à 750 000 € HT.

Un avenant à la maîtrise d'œuvre, 2LM, doit être passé, pour un montant de 16 513.38 € HT soit 19 750.00 € TTC.

En cours de réalisation du chantier, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires :

- lot 1 tranche ferme : réalisation de deux plateaux pour réduire la vitesse des véhicules et reprise des enrobés sur l'amorce des rues des jonquilles, des camélias et des primevères.
Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 17 931.23 € HT soit 21 445.75 € TTC nécessitant la passation d'un avenant avec l'entreprise HELARY.
- lot 2 tranche ferme : ajout de 3 candélabres supplémentaires rues des jonquilles, des camélias et des primevères ainsi que l'effacement du réseau câblé pour un montant de 31 931.98 € HT soit 38 178.68 € TTC nécessitant un avenant avec le groupement ETDE/GARCZYNSKI et TRAPLOIR.

La commission d'appel d'offres réunie le 07 février 2008 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Nous vous proposons :

- d'accepter les avenants à intervenir et d'autoriser le Maire à les signer

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 14 février 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**